Soixantième année. - N ° 193 A Jeudi 8 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3792

95 – VAL-D'OISE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

Extrait de jugement

Date : 29 septembre 2026.
Jugement d'interdiction de gérer.
850 418 252 RCS Pontoise.
ABRANTES & MAGALHAES GROUP.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, françaises ou étrangères, créées ou à créer, industrielles, commerciales, financières, civiles, immobilières, ainsi que dans des g.i.E.et des sociétés de personnes..
Adresse : 9, rue de l'Oise, 95540 Méry-sur-Oise.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L.653-8 du code de commerce à l'encontre de M.Francisco ABRANTES né D'ALMEIDA ABRANTES pour une durée de 12 ans.